

Gestion des absences

- [Gestion des absences - Rappel du réglementaire](#)
- [Comprendre les rubriques de valorisation et maintien des absences et congés](#)

Gestion des absences - Rappel du réglementaire

Il existe plusieurs méthodes pour calculer la retenue des absences. Ces méthodes ont été dégagées par la pratique, la loi n'en définissant aucune.

Cependant la jurisprudence a imposé la méthode dites des « heures réelles » au détriment des autres méthodes en cas d'absences non rémunérée.

Dans les exemples ci-dessous, nous retenons un salaire à 1800 € et une absence d'une semaine entière (7 jours = 35 heures) au mois de mars.

Calcul en jours :

1^{ère} méthode :

En 30^{ème} : cela revient à définir une année sur 360 jours et considérer chaque mois avec 30 jours.

La retenue pour 7 jours en 30^{ème} est de :

$$(1800 / 30) \times 7 = 420 \text{ donc un salaire de } 1380 \text{ €}$$

2^{ème} méthode :

En calendrier : on reprend le nombre de jours exact de chaque mois

La retenue pour 7 jours calendaires (en mars) est de :

$$(1800 / 31) \times 7 = 406.45 \text{ donc un salaire de } 1393.55 \text{ €}$$

3^{ème} méthode :

En jours ouvrables : on retient 26 jours que l'on obtient $26 = 6 \times 52 / 12$

La retenue pour 6 jours ouvrables est de :

$$(1800 / 26) \times 6 = 415.38 \text{ donc un salaire de } 1384.62 \square$$

4^{ème} méthode :

En jours ouvré : on retient 21.67 jours que l'on obtient $21.67 = 5 \times 52 / 12$

La retenue pour 5 jours ouvrés est de :

$$(1800 / 21.67) \times 5 = 415.32 \text{ donc un salaire de } 1384.68 \square$$

Calcul en heures :

1^{ère} méthode :

En heures moyennes : on retient 151.67 le nombre moyen d'heures mensuelles et on applique la solution la plus favorable au salarié entre les heures d'absences et les heures effectuées

- Si mois de 20 jours ouvrés :

La retenue d'absence est de :

$$(1600/151.67) \times 35 = 415.38 \text{ donc un salaire de } 1384.62 \square$$

Les heures effectuées sont de : $7 \text{ heures} \times 15 = 105$

$$(1600/151.67) \times 105 = 1246.12 \square$$

Le calcul de la retenue est plus favorable pour le salarié

- Si mois de 22 jours ouvrés :

La retenue d'absence est de :

$(1600/151.67) \times 35 = 415.38$ donc un salaire de 1384.62 ☐

Les heures effectuées sont de : 7 heures \times 17 = 119

$(1600/151.67) \times 105 = 1412.28$ ☐

Le calcul des heures effectuées est plus favorable pour le salarié

2^{ème} méthode :

En heures réelles : On retient le nombre d'heures réel contenues dans le mois

- Si mois de 20 jours ouvrés :

Le nombre d'heures retenues pour le mois est de : $20 \times 7 = 140$ H

La retenue d'absence est de :

$(1600/140) \times 35 = 450$ donc un salaire de 1350 ☐

- Si mois de 22 jours ouvrés :

Le nombre d'heures retenues pour le mois est de : $22 \times 7 = 154$ H

La retenue d'absence est de :

$(1600/154) \times 35 = 409.09$ donc un salaire de 1390.91 ☐

Compte tenu de la jurisprudence de la cour de cassation, il est recommandé d'appliquer la méthode des heures réelles, particulièrement dans les cas suivants :

1. Entrée ou sortie en cours de mois
2. Congé sans solde
3. Arrêt de travail sans maintien de salaire
4. Grève

Dans la GRH, il est possible de paramétrer les rubriques d'absence de plusieurs façons :

Par défaut, les rubriques d'absences sont paramétrées en jours (30^{ème} ou calendaire). Cela ne pose pas de problème dès lors qu'il y a un maintien.

Par contre, pour les absences non maintenues, il faut s'appuyer sur le cycle horaire pour pouvoir codifier les absences en tenant compte des heures réelles du mois. Sinon, c'est au moment de la saisie de l'absence qu'il faut indiquer le nombre d'heures réel de l'absence.

Comprendre les rubriques de valorisation et maintien des absences et congés

Introduction

Les rubriques en question sont de type "Itérative", leur montant est égal à la somme de leur composants.

Plusieurs rubriques sont concernées :

- B_BASEABSM, base pour le maintien des absences standard
- B_BASEABSV, base pour la valorisation des absences standard
- B_CP_ASSIETTE, assiette CP pour comparatif 10%
- B_CP_MAINTIEN, base pour le maintien de salaire des congés payés
- B_CP_VAL, base de valorisation pour congés payés

Il est également possible d'ajouter les rubriques ABSTOTALV, total des montants des absences standard et ABSTOTALM, total des maintiens des absences standard.

Toutes ces rubriques sont liées aux rubriques d'absence.

Les rubriques d'absence

Il en existe de 3 types :

- "Absence" qui regroupe toutes les rubriques ne faisant pas référence à un profil congé et n'étant pas du temps partiel thérapeutique (la majorité des rubriques d'absences)
- "Congés" qui regroupe toutes les rubriques liées à un profil de congés qui fonctionne selon le principe Acquisition - Prise = Solde
- "Temps partiel thérapeutique" qui regroupe les rubriques liées au temps partiel thérapeutique

Pour qu'une rubrique d'absence soit éditée sur le bulletin, il faut qu'un des 3 éléments, durée, taux ou montant soit coché. Par défaut, c'est la formule "Montant" qui l'est. Mais pour qu'il y ait un montant, il faut que l'absence soit valorisée et donc que la case correspondante soit cochée (elle l'est par défaut)

Imprimer sur le bulletin
 sous contrôle de valorisation sur les formules : DUREE TAUX **MONTANT**
 A éditer dans le bulletin annexe Libellé de substitution :

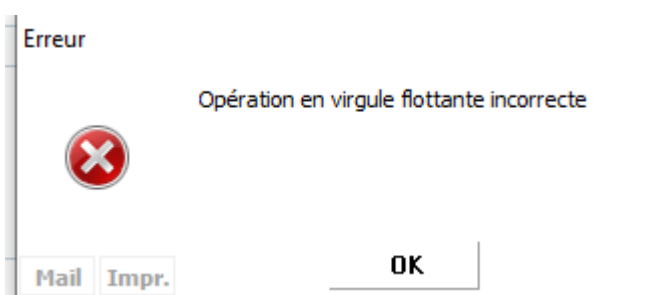
Nombre de décimales des taux

B). Mode de prise en compte :

1. Paramétrage de la valorisation :

Valorisée Assistance en saisie de paye
 Profil comptable Sélectionnez... Pas de profil associé. Sens : Crédit
 Base de valorisation [BASE] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]
 / Jours
 Nb Heures du contrat

Si la case "Valorisée" n'est pas cochée et que la case "Montant" l'est, la rubrique n'est pas imprimée sur le bulletin. De plus, lors de la saisie, un message d'erreur apparaît signalant une anomalie sur la rubrique :



Il est possible de passer outre ce message. Mais, il perdure à chaque nouvelle utilisation de la rubrique ou modification de l'absence déjà saisie.

La valorisation

Toute rubrique d'absence doit être valorisée afin que le montant soit édité sur le bulletin et stocké en historique de paye.

Afin de pouvoir gérer les particularités des conventions collectives ou des accords internes, EIG a prévu de créer deux bases distinctes de valorisation :

- La première pour les rubriques de type "Absence" et "Temps partiel thérapeutique", la base pour la valorisation des absences standard, B_BASEABSV
- La seconde pour la valorisation de toutes les rubriques de type "Congés", la base de valorisation des congés payés, B_CP_VAL

Dans la codification fournie par EIG, les deux rubriques sont codifiées de façon identique :

Rubrique itérative B_BASEABSV (Base pour la valorisation des absences standard)

Ne plus utiliser la rubrique
 Cumul automatique Toujours Calculée

Alias **B_BASEABSV**
 Désignation **Base pour la valorisation des absences standard**

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation Rubrique d'écrasement sur la formule ITERATION
 Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Créer / modifier une alerte...

Fréquence de calcul

Jan. Fev. Mars Avr. Mai Juin Jui. Aout Sep. Oct. Nov. Dec.

Sélectionnez un profil comptable... Pas de profil associé.

Opération d'itération Somme Nombre de décimales 2

Liste des Participations >>

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
51_CARRIERE	Indemnité de Carrière	MONTANT	100	+
B_PXHEURE	Base du prix de l'heure à l'horaire contractuel	MONTANT	100	+

Rubrique itérative B_CP_VAL (Base de valorisation pour congés payés)

Ne plus utiliser la rubrique
 Cumul automatique Toujours Calculée

Alias **B_CP_VAL**
 Désignation **Base de valorisation pour congés payés**

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation Rubrique d'écrasement sur la formule ITERATION
 Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Créer / modifier une alerte...

Fréquence de calcul

Jan. Fev. Mars Avr. Mai Juin Jui. Aout Sep. Oct. Nov. Dec.

Sélectionnez un profil comptable... Pas de profil associé.

Opération d'itération Somme Nombre de décimales 2

Liste des Participations >>

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
51_CARRIERE	Indemnité de Carrière	MONTANT	100	+
B_PXHEURE	Base du prix de l'heure à l'horaire contractuel	MONTANT	100	+

C'est la base du prix de l'heure qui est utilisée, B_PXHEURE. Elle sert à calculer le taux horaire qui apparaît dans le haut du bulletin, à valoriser le taux des heures majorées, supplémentaires ou complémentaires, à valoriser le cout d'une journée de travail.

Il est ajouté l'indemnité de carrière de la convention 51. Cette indemnité est liée à la rénovation de la convention (2003). A l'époque, la FEHAP avait indiqué que cette rubrique n'entrait pas dans le prix de l'heure mais qu'elle devait être prise en compte dans la valorisation des absences. D'où la codification ci-dessus.

il est donc possible de modifier le paramétrage de chacune de ces deux rubriques de façon indépendante.

Attention, si une rubrique est déjà présente dans la base du prix de l'heure et qu'elle est ajoutée dans cette codification, elle serait prise en compte 2 fois. A moins d'être en sens négatif pour l'exclure de la valorisation.

Cas particulier

Il arrive parfois, que, malgré les aménagements effectués dans l'une ou l'autre de ces rubriques, le résultat semble figé et ne tient pas compte des modifications. C'est lié à une case qui est cochée et qui tient compte d'une autre valorisation que celle codifiée dans l'absence :

1. Paramétrage de la valorisation :

Valorisée Assistance en saisie de paye [Afficher...](#)

Profil comptable [Sélectionnez...](#) absence Sens : Crédit

Taux Base de valorisation [BASE] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]

Base pour la valorisation des absences standard[B_BASEABSV] / Trentième (30 Jrs)

Prise en compte de la base de valorisation a % Nb Heures du contrat

Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures [Paramétrage structures](#) [Asso](#)

Il s'agit de la case "Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures" et de son paramétrage qui prend en compte la rubrique décrite dans le paramétrage lié à la case. Par défaut, il s'agit de :

Prix de l'heure implicite :

Prix de l'heure de valorisation / déduction : [FXHRSCONV] - Prix de l'heure sur salaire convention ETP

Prix de l'heure de maintien : [FXHRSCONV] - Prix de l'heure sur salaire convention ETP

Pour être certains que les corrections apportées à B_BASEABSV ou B_CP_VAL soient prises en compte lors de la valorisation des absences, il convient de décocher cette case.

La déduction - Le maintien

Les cases ne sont pas cochées

Si elles ne sont pas cochées dans la rubrique d'absence, le montant apparaît sur le bulletin dans la colonne "Nombre ou base" et n'a pas d'incidence sur le brut :



A). Informations générales :

Alias Ne plus utiliser la rubrique
Désignation
Type
 Unité d'expression **Carence possible** Carence par défaut
Imprimer sur le bulletin Nombre de décimales des taux
 sous contrôle de valorisation sur les formules : DUREE TAUX MONTANT
 A éditer dans le bulletin annexe Libellé de substitution :

B). Mode de prise en compte :

1. Paramétrage de la valorisation :

Valorisée Assistance en saisie de paye
 Profil comptable Pas de profil associé. Sens : Crédit
 Base de valorisation [BASE] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]
Taux / Trentième (30 Jrs)
 Prise en compte de la base de valorisation a % Nb Heures du contrat
 Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures

2. Paramétrage de la déduction :

Déduite

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens

3. Paramétrage du maintien :

Maintenue
 Profil comptable Pas de profil associé. Sens : Débit
 Base de maintien [BASEMAINTIEN] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]
Taux / Jours
 Prise en compte de la base de maintien a % Heures
 Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens

Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant
Salaire de base			2184,66
Prime d'ancienneté 51	2184,66	18,00%	393,24
Indemnité forfaitaire mensuelle Ségur			238,00
Indemnité forfaitaire Ségur2			62,00
<i>Salaire Contractuel</i>			<i>2877,90</i>
Maladie enfant	-95,93	95,93	
1 jr le 16/12/2024			
Prime décentralisée	2577,90	5,00%	128,90
BRUT			3006,80

Cette présentation fonctionne mais peut perturber les salariés.

Les cases sont cochées

En cochant les cases "Déduite" et "Maintenue", la présentation de la rubrique change sur le bulletin. Mais cela ne suffit pas. Il faut indiquer de quoi elle est déduite et dans quoi elle est maintenue. La rubrique modifiée se présente ainsi :

A). Informations générales :

Alias Ne plus utiliser la rubrique

Désignation

Type

Unité d'expression Carence possible Carence par défaut

Imprimer sur le bulletin Nombre de décimales des taux

sous contrôle de valorisation sur les formules : DUREE TAUX MONTANT

A éditer dans le bulletin annexe Libellé de substitution :

B). Mode de prise en compte :

1. Paramétrage de la valorisation :

Valorisée Assistance en saisie de paye

Profil comptable Pas de profil associé. Sens : Crédit

Taux Base de valorisation [BASE] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]

/ Trentième (30 Jrs)

Prise en compte de la base de valorisation a % Nb Heures du contrat

Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures

2. Paramétrage de la déduction :

Déduite

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens	
ABSTOTALV	Total des montants des absences standard	MONTANT	100	+	
BRUT	B R U T	MONTANT	100	-	

3. Paramétrage du maintien :

Maintenue

Profil comptable Pas de profil associé. Sens : Débit

Taux Base de maintien [BASEMAINTIEN] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]

/ Trentième (30 Jrs)

Prise en compte de la base de maintien a % Nb Heures du contrat

Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens	
ABSTOTALM	Total des maintiens des absences standard	ABSTOTALM	100	+	
BRUT	B R U T	BRUT	100	+	

La rubrique est déduite du brut à 100% (la ligne avec le signe -) mais comme elle est maintenue également à 100%, elle s'y ajoute aussi (la ligne avec le +).

Dans les calculs, il y a parfois besoin de ne pas tenir compte des absences mais juste de leur maintien (indemnité de précarité, nombre d'heures à prendre en compte pour les allègements de charges, etc.). Au lieu de surcharger la liste des rubriques à ce niveau, EIG a créé deux rubriques qui cumulent, pour la première, le montant total des absences valorisées (ABSTOTALV) et, pour la seconde, le montant total des absences maintenues (ABSTOTALM). C'est, ensuite, la différence entre ces 2 rubriques qui est codifiée dans les rubriques concernées, déduction du montant des valorisations d'absences et ajout du montant des maintiens :

Rubrique itérative B_FINCCDD (Base indemnité fin de CDD)

Alias: B_FINCCDD Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique Toujours Calculée

Désignation: Base indemnité fin de CDD

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation Rubrique d'écrasement sur la formule ITERATION Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Créer / modifier une alerte...

Fréquence de calcul

Jan. Fev. Mars Avr. Mai Juin Jui. Aout Sep. Oct. Nov. Dec.

Sélectionnez un profil comptable... Pas de profil associé.

Opération d'itération: Somme Nombre de décimales: 2

Liste des Participations >>

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
ABSTOTALM	Total des maintiens des absences standard	MONTANT	100	+
ABSTOTALV	Total des montants des absences standard	MONTANT	100	-

Revenons un instant sur la copie d'écran de la rubrique modifiée. Si elle reste en l'état, le calcul des charges et journaux va assurément générer des écarts débit-crédit. En effet, comme la rubrique a une incidence sur le brut, elle doit avoir un profil comptable.

Il existe déjà une page wiki expliquant cela :

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/technique-grh/page/ecart-debit-credit-les-absences-tcr>

Dans la rubrique d'absence, il faut cocher les cases "Profil comptable" de la valorisation et du maintien (quand il y a maintien) et renseigner le profil concerné. Voici la rubrique correctement codifiée :

A). Informations générales :

Alias	<input type="text" value="ABS_P_ENFANT"/>	<input type="checkbox"/> Ne plus utiliser la rubrique
Désignation	<input type="text" value="Maladie enfant"/>	
Type	<input type="text" value="Absence"/>	
Unité d'expression	<input type="text" value="Jours"/>	
	Carence possible	<input type="checkbox"/> Carence par défaut <input type="text" value="0"/>
	Imprimer sur le bulletin	<input checked="" type="checkbox"/> Nombre de décimales des taux <input type="text" value="2"/>
	sous contrôle de valorisation	<input checked="" type="checkbox"/> sur les formules : <input checked="" type="checkbox"/> DUREE <input type="checkbox"/> TAUX <input type="checkbox"/> MONTANT
	A éditer dans le bulletin annexe	<input type="checkbox"/> Libellé de substitution : <input type="text"/>

B). Mode de prise en compte :

1. Paramétrage de la valorisation :

<input checked="" type="checkbox"/> Valorisée	Assistance en saisie de paye <input type="checkbox"/>	<input type="text" value="Afficher..."/>
Profil comptable <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text" value="Sélectionnez..."/>	<input type="text" value="absence"/>
		Sens : Crédit
Taux	Base de valorisation [BASE] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]	
	<input type="text" value="Base pour la valorisation des absences standard(B_BASEABSV)"/>	/ Trentième (30 Jrs)
	Prise en compte de la base de valorisation a <input type="text" value="100"/>	% Nb Heures du contrat
	<input type="checkbox"/> Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures	<input type="text" value="Paramétrage structures"/> <input type="text" value="Asso"/>

2. Paramétrage de la déduction :

<input checked="" type="checkbox"/> Déduite					
Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens	
ABSTOTALV	Total des montants des absences standard	MONTANT	100	+	
BRUT	B R U T	MONTANT	100	-	

3. Paramétrage du maintien :

<input checked="" type="checkbox"/> Maintenu					
Profil comptable <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text" value="Sélectionnez..."/>	<input type="text" value="absence"/>			Sens : Débit
Taux	Base de maintien [BASEMAINTIEN] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]				
	<input type="text" value="Base pour le maintien des absences standard (B_BASEABSM)"/>	/ Trentième (30 Jrs)			
	Prise en compte de la base de maintien a <input type="text" value="100"/>	% Nb Heures du contrat			
	<input type="checkbox"/> Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures	<input type="text" value="Paramétrage structures"/> <input type="text" value="Asso"/>			
Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens	
ABSTOTALM	Total des maintiens des absences standard	ABSTOTALM	100	+	
BRUT	B R U T	BRUT	100	+	

La valorisation du maintien

Comme il y a eu des bases de valorisation dédiées au montant de l'absence, il en est de même pour le maintien :

- La première pour les rubriques de type "Absence" et "Temps partiel thérapeutique", la base pour le maintien des absences standard, B_BASEABSM
- La seconde pour toutes les rubriques de type "Congés", la base de maintien de salaire pour les congés payés, B_CP_MAINTIEN

Dans la codification fournie par EIG, ces deux rubriques sont codifiées de façon identique :

Alias **B_BASEABSM** Ne plus utiliser la rubrique
Cumul automatique Toujours Calculée
Désignation **Base pour le maintien des absences standard**
Imprimer sur le bulletin Rubrique d'écrasement [Créer / modifier une alerte...](#)
sous contrôle de valorisation sur la formule ITERATION
 Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul
Jan. Feb. Mars Avr. Mai Juin Jui. Aout Sep. Oct. Nov. Dec.

Sélectionnez un profil comptable... Pas de profil associé.

Opération d'itération Somme Nombre de décimales 2 Liste des Participations >>

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
51_CARRIERE	Indemnité de Carrière	MONTANT	100	+
B_PXHEURE	Base du prix de l'heure à l'horaire contractuel	MONTANT	100	+

Alias **B_CP_MAINTIEN** Ne plus utiliser la rubrique
Cumul automatique Toujours Calculée
Désignation **Base de maintien de salaire pour les congés payés**
Imprimer sur le bulletin Rubrique d'écrasement [Créer / modifier une alerte...](#)
sous contrôle de valorisation sur la formule ITERATION
 Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul
Jan. Feb. Mars Avr. Mai Juin Jui. Aout Sep. Oct. Nov. Dec.

Sélectionnez un profil comptable... Pas de profil associé.

Opération d'itération Somme Nombre de décimales 2 Liste des Participations >>

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
51_CARRIERE	Indemnité de Carrière	MONTANT	100	+
B_PXHEURE	Base du prix de l'heure à l'horaire contractuel	MONTANT	100	+

Ici aussi, c'est la base du prix de l'heure qui est utilisée, B_PXHEURE. A laquelle s'ajoute l'indemnité de carrière de la convention 51 pour les mêmes raisons que précédemment.

Particularité de ABSTOTALV et ABSTOTALM

Nous avons indiqué, dans l'introduction, le libellé de ces deux rubriques :

- ABSTOTALV = total des montants des absences standard
- ABSTOTALM = total des maintiens des absences standard

Ce sont toutes deux des rubriques itératives dont les montants correspondent à la somme de leurs composants :

ABSTOTALV

Rubrique itérative ABSTOTALV (Total des montants des absences standard)



Alias Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique Toujours Calculée

Désignation

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation Rubrique d'écrasement [Créer / modifier une alerte...](#)
 sur la formule ITERATION

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Pas de profil associé.

Opération d'itération Nombre de décimales

Liste des Participations

Rubrique

Formules

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
ABS_NP50_AT	Accident du travail non payé à 50%	MONTANT	100	+
ABS_NP50_MAL	Maladie non payée à 50%	MONTANT	100	+
ABS_NP50_THE	Mi-temps thérapeutique	MONTANT	100	+
ABS_NP_AT	Accident du travail non payé	MONTANT	100	+
ABS_NP_CHOMPAR	Activité partielle	MONTANT	100	+
ABS_NP_DIV	Absence diverse non payée	MONTANT	100	+
ABS_NP_ENFANT	Congé pour enfant malade	MONTANT	100	+
ABS_NP_FORM	Formation non payée	MONTANT	100	+
ABS_NP_GREVE	Grève	MONTANT	100	+
ABS_NP_MAL	Maladie non payée	MONTANT	100	+
ABS_NP_PARAUTR	Congé de type parental autre	MONTANT	100	+
ABS_NP_PARENT	Congé parental	MONTANT	100	+
ABS_NP_PRESPAR	Congé de présence parentale	MONTANT	100	+
ABS_NP_PROAIDA	Congé proche aidant	MONTANT	100	+
ABS_NP_SOLIDAR	Congé de solidarité familiale	MONTANT	100	+
ABS_NP_SSOLDE	Congé sans solde	MONTANT	100	+
ABS_P_AT	Accident du travail	MONTANT	100	+
ABS_P_CONFOR	Congé individuel de formation	MONTANT	100	+
ABS_P_DECES	Décès	MONTANT	100	+
ABS_P_DEME	Déménagement	MONTANT	100	+
ABS_P_DIF	Absence DIF	MONTANT	100	+
ABS_P_ENFANT	Maladie enfant	MONTANT	100	+
ABS_P_FERIES	Récupération de jours fériés	MONTANT	100	+
ABS_P_FORMATION	Formation	MONTANT	100	+
ABS_P_MAL	Maladie payée sans carence	MONTANT	100	+
ABS_P_MALPRO	Maladie professionnelle	MONTANT	100	-
ABS_P_MALSPEC	Maladie payée garde d'enfants, potentielle exposition	MONTANT	100	+
ABS_P_MARIAGE	Mariage	MONTANT	100	+
ABS_P_MATERNITE	Maternité	MONTANT	100	+
ABS_P_NAISSANCE	Naissance	MONTANT	100	+

Rubrique EIG

Commentaires

Absences déduites des bases de cotisations

La rubrique ne contient que les formules "Montant" de chaque rubrique d'absence.

ABSTOTALM

Alias: Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique Toujours Calculée

Désignation:

Imprimer sur le bulletin Rubrique d'écrasement [Créer / modifier une alerte...](#)

sous contrôle de valorisation sur la formule ITERATION

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Pas de profil associé.

Opération d'itération: Nombre de décimales: Liste des Participations

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
ABS_NP50_AT	Accident du travail non payé à 50%	MAINTIEN	100	+
ABS_NP50_MAL	Maladie non payée à 50%	MAINTIEN	100	+
ABS_NP50_THE	Mi-temps thérapeutique	MAINTIEN	100	+
ABS_P_AT	Accident du travail	MAINTIEN	100	+
ABS_P_CONFDR	Congé individuel de formation	MAINTIEN	100	+
ABS_P_DECES	Décès	MAINTIEN	100	+
ABS_P_DEME	Déménagement	MAINTIEN	100	+
ABS_P_DIF	Absence DIF	MAINTIEN	100	+
ABS_P_ENFANT	Maladie enfant	MAINTIEN	100	+
ABS_P_FERIES	Récupération de jours fériés	MAINTIEN	100	+
ABS_P_FORMA...	Formation	MAINTIEN	100	+
ABS_P_MAL	Maladie payée sans carence	MAINTIEN	100	+
ABS_P_MALPRO	Maladie professionnelle	MAINTIEN	100	+
ABS_P_MALSPEC	Maladie payée garde d'enfants, potentielle exposition	MAINTIEN	100	+
ABS_P_MARIAGE	Mariage	MAINTIEN	100	+
ABS_P_MATER...	Maternité	MAINTIEN	100	+
ABS_P_NAISSA...	Naissance	MAINTIEN	100	+
ABS_P_PATER...	Paternité	MAINTIEN	100	+
CON_ANC	Congés d'ancienneté	MAINTIEN	100	+
CON_ANN	Congés annuels	MAINTIEN	100	+
CON_TRI3	Congés trimestriels 3 jours	MAINTIEN	100	+
CON_TRI6	Congés trimestriels 6 jours	MAINTIEN	100	+
DEL_P_CCE	Délégation CCE	MAINTIEN	100	+
DEL_P_PERS	Délégué du personnel	MAINTIEN	100	+
DEL_P_PRUD	Représentation prud'homme	MAINTIEN	100	+
_ABS_P_FAMLI...	Congé pour événement familial	MAINTIEN	100	+
_ABS_P_MALCAR	Maladie payée avec carence	MAINTIEN	100	+
_ACCORD_SEN...	Accord sénior	MAINTIEN	100	+
_MALADIE	Maladie	MAINTIEN	100	+
_REPOS_COMP	Repos compensateur	MAINTIEN	100	+

Commentaires
Absences déduites des bases de cotisations

La rubrique ne contient que les formules "Maintien" des rubriques maintenues. Les absences déduites à 100% n'y sont donc pas codifiées.

En aucun cas, il ne doit y avoir de variables de paye dans ces deux rubriques.

Utilité de B_CP_ASSIETTE

La loi oblige à comparer le maintien du congé avec 10% de la somme obtenue sur la période de référence. Cette somme est appelée "Assiette" et est générée tous les mois par le calcul de paye dans la rubrique de type itérative B_CP_ASSIETTE, assiette CP pour comparatif 10%.

La rubrique part du brut dans lequel elle ajoute les montants des IJSS et retranche les primes exceptionnelles pour obtenir un brut rétabli. Les avantages en nature qui continuent à être versés pendant la prise des congés doivent également être exclus (logement, voiture). Tous les éléments de paye ne sont pas à prendre en compte dans cette assiette. Nous vous invitons à consulter le lien ci-dessous :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33359>

Voici un exemple de codification :

Alias Ne plus utiliser la rubrique
 Cumul automatique Toujours Calculée
 Désignation
 Imprimer sur le bulletin Rubrique d'écrasement [Créer / modifier une alerte...](#)
 sous contrôle de valorisation sur la formule ITERATION
 Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Pas de profil associé.

Opération d'itération Nombre de décimales

Liste des Participations

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
51_DECENTFO...	Prime décentralisée payée exceptionnellement	MONTANT	100	—
AN_BRUT_LOG1	Avantage en nature logement 1 pièce principale	MONTANT	100	—
AN_BRUT_LOG2	Avantage en nature logement plusieurs pièces principales	MONTANT	100	—
AN_BRUT_VOI...	Avantage Nature véhicule	MONTANT	100	—
BRUT	B R U T	MONTANT	100	+
IJAT_BRUT	IJSS AT/MP brutes	MONTANT	100	+
IJAT_CSG	IJSS CSG AT/MP	MONTANT	100	+
IJAT_INC	IJSS incidence AT/MP	MONTANT	100	+
IJMALNIMP_BR...	IJSS maladie brutes NON imposable	MONTANT	100	+
IJMALNIMP_CSG	IJSS CSG maladie NON imposable	MONTANT	100	+
IJMALNIMP_INC	IJSS incidence maladie NON imposable	MONTANT	100	+
IJMAL_BRUT	IJSS maladie brutes imposable	MONTANT	100	+
IJMAL_CSG	IJSS CSG maladie imposable	MONTANT	100	+
IJMAL_INC	IJSS incidence maladie imposable	MONTANT	100	+
IJMAT_BRUT	IJSS maternité brutes	MONTANT	100	+
IJMAT_CSG	IJSS CSG maternité	MONTANT	100	+
IJMAT_INC	IJSS incidence maternité	MONTANT	100	+
IJN_AT_BRUT	IJSS AT/MP brutes	MONTANT	100	+
IJN_AT_CSG	IJSS CSG AT/MP	MONTANT	100	+
IJN_AT_INC	IJSS incidence AT/MP	MONTANT	100	+
IJN_MALNIM_B...	IJSS maladie brutes Non soumis au PAS	MONTANT	100	+
IJN_MALNIM_C...	IJSS CSG maladie Non soumis au PAS	MONTANT	100	+
IJN_MALNIM_INC	IJSS incidence maladie Non soumis au PAS	MONTANT	100	+
IJN_MAL_BRUT	IJSS maladie brutes soumis au PAS	MONTANT	100	+
IJN_MAL_CSG	IJSS CSG maladie soumis au PAS	MONTANT	100	+
IJN_MAL_INC	IJSS incidence maladie soumis au PAS	MONTANT	100	+
IJN_MAT_BRUT	IJSS maternité/paternité brutes	MONTANT	100	+
IJN_MAT_CSG	IJSS CSG maternité/paternité	MONTANT	100	+
IJN_MAT_INC	IJSS incidence maternité/paternité	MONTANT	100	+
IJN_PREV_BRUT	IJSS prévoyance brutes	MONTANT	100	+
IJN_PREV_CSG	IJSS CSG prévoyance	MONTANT	100	+

IJN_PREV_BRUT	IJSS prévoyance brutes	MONTANT	100	+
IJN_PREV_CSG	IJSS CSG de prévoyance	MONTANT	100	+
IJN_PREV_INC	IJSS incidence prévoyance	MONTANT	100	+
IJ_FV_INC_NET	Incidence Nette Prévoyance	MONTANT	100	+
IJ_SS_AJUS_INC	Ajustement d'incidence nette	MONTANT	100	+
IJ_SS_BRUT	I.J.S.S.	MONTANT	100	+
IJ_SS_CRDSCSG	Incidence CRDS CSG / IJ SS	MONTANT	100	+
IJ_SS_INC_NET	Incidence nette	MONTANT	100	+
PEXCEPTION	Prime exceptionnelle en points	MONTANT	100	-

Imprimer Formule de taux Modifiable Nombre de décimales :

Le déclenchement de l'indemnité

Il se paramètre dans le profil des congés annuels (Menu "Paramètres généraux", option "Congés"

Saisie d'un modèle de Congés

Identification
 Type de congé : Congés annuels Alias : CONGESANNUEL
 Désignation : Congés annuels

Congés associé à un modèle d'acquisition

Détail de l'acquisition

Utiliser une formule pour le calcul Choisir la formule...
 Arrondir à l'entier supérieur lors de la prise Appliquer à toutes les périodes Ne pas autoriser les prises sur les périodes antérieures

Type d'acquisition : Jours ouvrables
 Acquisition totale sur la période : 30

Acquisition	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai
Mensuelle	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Cumulée	2,5	5	7,5	10	12,5	15	17,5	20	22,5	25	27,5	30

Paramètres

Unité d'expression : Jours

Déclenchement de l'indemnité de congés payés : **A chaque prise** Paramétrage de l'ICP...
 Autoriser un solde négatif des droits lors de la prise Autoriser la prise de congés anticipés
 Congés minorable par les absences Charger...
 Congés associé à un modèle de JRH Pas de modèle de congés associé

Activer la Purge Automatique des Droits

A la fin de la période de prise
 Sur les périodes suivantes

JAN FEV MARS AVR
 MAI JUIN JUIL AOÛT
 SEPT OCT NOV DEC

La mention "Déclenchement de l'indemnité de congés payés" doit être renseignée. Quatre choix sont proposés :

- Jamais. A ne pas utiliser car cela ne respecte pas la législation
- A chaque prise : le programme établit le comparatif entre la valorisation du congé et 10% de l'assiette pour le nombre de jours pris

- Au solde des droits : le programme établit le comparatif avec tous les congés de la période de référence quand le dernier jour est posé par la personne (le 25ème pour les jours ouvrés, le 30ème pour les jours ouvrables) avec 10% de l'assiette de l'année
- A la demande : c'est le gestionnaire de paye qui déclenche le comparatif d'une année précise lors d'un calcul de paye. Là encore, le comparatif s'effectue entre tous les montants des congés de la période et 10% de l'assiette de la même période

Exemple avec le paramétrage ci-dessus

Une salariée a pris 13 jours du 15 décembre au 5 jours soit 13 jours. La période est décomposée en deux, une partie pour décembre et une pour janvier. Les valorisations du congé et du maintien apparaissent. Mais, il n'y a pas d'indemnité différentielle :

Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant
SALBASE	Salaires de base			980,98
51_PAY_FONCTIO	Complément fonctionnel	11,43	4,58	52,35
51_ANC	Prime d'ancienneté 51	1033,33	24,00%	248,00
EXTSEGR	Séjour 2024			54,40
CONTRAT	<i>Salaires Contractuel</i>			<i>1335,73</i>
CON_ANN	Congés annuels du 15/12/2024 au 31/12/2024	11,00j	51,37	-565,07
	Maintien Congés annuels			565,07
CON_ANN	Congés annuels du 01/01/2025 au 05/01/2025	2,00j	51,37	-102,74
	Maintien Congés annuels			102,74
BRUT	BRUT			1335,73

L'explication est située dans le calendrier des absences saisies. Il faut y sélectionner l'absence, la ligne est soulignée en jaune et cliquer sur l'imprimante dans le bas à droite :

2024	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m							
décembre 2024							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
janvier 2025		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
février 2025			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28							
mars 2025				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
avril 2025	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30							

Jour non travaillé
 Jour férié
 Aujourd'hui
 Jours de présence du cycle
 Absence non déduite
 Absence déduite
 Absence Maintenue

Detail de l'absence :

Rubrique Congés annuels
Date début 15/12/2024
Date fin 05/01/2025 23:59:59
Durée 13 Jrs
Valorisée 13 Jrs

[Consulter la valorisation de l'absence](#)
[Modifier l'histo...](#)

Répartition par période de paye :

- Période** Décembre 2024
 - Dates** Du 15/12/2024 A...
 - Durée** 11 Jrs
 - Valorisée** 11 Jrs
- Période** Janvier 2025
 - Dates** Du 01/01/2025 A...
 - Durée** 2 Jrs
 - Valorisée** 2 Jrs

A la question suivante, prendre le choix 2, "imprimer l'absence sélectionnée"

Paramètres de l'édition (*)

Imprimer toutes les Absences 1

Imprimer l'absence sélectionnée 2

Seulement les congés (ou assimilés)

Seulement les Absences 3

(*) Cliquez sur le numero désiré. Touche "ESC" pour sortir

Le programme affiche alors l'édition suivante :

Congés annuels 13 Jrs du 15/12/2024 au 05/01/2025

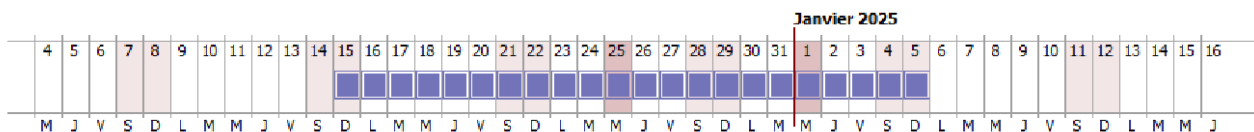
Absence en Jours (Durée calculée en jours ouvrés)

Durée : 13,00 Jour(s)

Durée valorisée : 13,00 Jour(s) sur la base de 26,00 Jour(s) / Mois

Absence déduite

Absence maintenue



Répartition de la prise du congés par période d'acquisition

Période	Prise
Du 01/06/2023 au 31/05/2024	13,00 Jour(s)

Répartition par période de paye

Période de paye	Bulletin	Durée	Durée valorisée	Valorisation
Décembre 2024	Décembre 2024	11,00 Jour(s)	11,00 Jour(s)	565,07
Janvier 2025	Janvier 2025	2,00 Jour(s)	2,00 Jour(s)	102,74

Détail du calcul de l'indemnité de congés

Période de droits	Assiette	Période de paye	Calculé en	Durée	Droits	Taux Maint.	Maintient	ICP	Comp.
juin 2023 à mai 2024	14937,89	Décembre 2024	Janvier 2025	11,00	30,00	51,37	565,07	547,72	-17,35
juin 2023 à mai 2024	14937,89	Janvier 2025	Janvier 2025	2,00	30,00	51,37	102,74	99,59	-3,15

La personne est en jours ouvrables, les dimanches, le 25 décembre (Noël) et le 1er janvier (Jour de l'an) sont exclus du décompte.

Comme sur le bulletin de paye, la période est décomposée en 2, décembre et janvier.

La valorisation du congé est égale à $1335,73 / 26 * 11 = 565,07$ et $1335,73 / 26 * 2 = 102,74$.

Pour le comparatif, le programme prend l'assiette de congés de la période de référence (14937,89) la divise par le nombre de jours acquis (30) et la multiplie par le nombre de jours pris (11) et prend 10%.

Donc $(14937,89 / 30 * 11) * 0,1 = 547,72$ et $(14937,89 / 30 * 2) * 0,1 = 99,59$. Ces deux chiffres apparaissent dans la colonne ICP. Ils sont inférieurs à la valorisation du congé (colonne Maintien) . Par conséquent, il n'y a donc pas de différentiel.

Tableau récapitulatif

Type d'absence	Rubrique de base de valorisation de l'absence (la déduction)	Rubrique de base de valorisation du maintien
Absence	B_BASEABSV	B_BASEABSM
Congés	B_CP_VAL	B_CP_MAINTIEN
Temps partiel thérapeutique	B_BASEABSV	B_BASEABSM

Ce tableau et les codifications des rubriques nous enseignent que si la base de valorisation est modifiée, il convient de reporter les mêmes modifications sur la base de maintien et donc :

- B_BASEABSV et B_BASEABSM doivent être codifiées à l'identique
- B_CP_VAL et B_CP_MAINTIEN doivent être codifiées à l'identique

Trucs et astuces

Afin d'éviter de modifier à chaque fois les deux rubriques de base de valorisation et de maintien, il est possible :

- D'affecter la base de valorisation non seulement à la déduction mais également au maintien

B). Mode de prise en compte :

1. Paramétrage de la valorisation :

Valorisée Assistance en saisie de paye [Afficher...](#)

Profil comptable [Sélectionnez...](#) absence Sens : Crédit

Taux Base de valorisation [BASE] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]

Base pour la valorisation des absences standard(B_BASEABSV) / Trentième (30 Jrs)

Prise en compte de la base de valorisation a % Nb Heures du contrat

Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures [Paramétrage structures](#) [Asso](#)

2. Paramétrage de la déduction :

Déduite

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens	
ABSTOTALV	Total des montants des absences standard	MONTANT	100	+	
BRUT	B R U T	MONTANT	100	-	

3. Paramétrage du maintien :

Maintenue

Profil comptable [Sélectionnez...](#) absence Sens : Débit

Taux Base de maintien [BASEMAINTIEN] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]

Base pour la valorisation des absences standard(B_BASEABSV) / Trentième (30 Jrs)

Prise en compte de la base de maintien a % Nb Heures du contrat

Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures [Paramétrage structures](#) [Asso](#)

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens	
ABSTOTALM	Total des maintiens des absences standard	ABSTOTALM	100	+	
BRUT	B R U T	BRUT	100	+	

Dans ce cas, la rubrique de maintien n'est pas utilisée.

- Ou de modifier la rubrique de base maintien afin qu'elle fasse référence à la rubrique de

base de valorisation et plus au prix de l'heure

Alias: **B_CP_MAINTIEN** Ne plus utiliser la rubrique
Cumul automatique Toujours Calculée
Désignation: **Base de maintien de salaire pour les congés payés**
Imprimer sur le bulletin Rubrique d'écrasement [Créer / modifier une alerte...](#)
sous contrôle de valorisation sur la formule ITERATION
 Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul
Jan. Fev. Mars Avr. Mai Juin Jui. Aout Sep. Oct. Nov. Dec.

Sélectionnez un profil comptable... Pas de profil associé.

Opération d'itération: Somme Nombre de décimales: 2

Liste des Participations [»»](#)

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
B_CP_VAL	Base de valorisation pour congés payés	MONTANT	100	+

Dans ce cas, quelles que soient les modifications effectués dans B_CP_VAL, elles sont reportées dans B_CP_MAINTIEN